L'équipe

Le SAVS de l'AMIPH intervient sur l'ensemble du département de la Meuse.

L'équipe est composée de :

- Responsable de service,
- Psychologue,
- Référents éducatifs,
- Educatrice Spécialisée et animateur du pôle animation et vie sociale
- Assistantes administratives.

Public concerné

- Etre âgé(e) de plus de 18 ans
- Etre reconnu(e) en situation de handicap
- Avoir une notification délivrée par la MDPH
- Résider sur le département meusien
- Avoir besoin d'un accompagnement éducatif dans vos projets

Venir nous voir

amiPh
Association Meusienne pour l'Inclusion des Personnes en situation de Handicap

Bar Le Duc



20, rue Ernest Bradfer
55000 BAR-LE-DUC
Tél. 03 29 76 18 79

Le Bus — Ligne 2 : Zone commerciale de Savonnières > Petit Juré Arrêt : *Bradfer*

Verdun



1, rue du Dr A. Carrel
55100 VERDUN
Tél. 03 29 70 02 30

Le Bus — Ligne 1 : A. Fournier > Europe A. Briand > St Barthélemy Arrêt : Carrel

Commercy

54 bis, Avenue Stanislas
55200 COMMERCY
Tél. 03 29 76 70 29

LE DÉPARTEMENT meuse

Edition N°4-Janvier 2026

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale



Logement

Faciliter la gestion de votre logement,
Organiser la vie quotidienne
Soutenir pour l'adaptation du logement
Travailler l'alimentation



Santé

Prendre soin de vous et de votre santé,



Emploi – formation

Orienter et accompagner vers un projet professionnel



Administratif

Apprendre à gérer vos démarches



Budget

Apprendre à gérer votre budget



Mobilité

identifier et utiliser des transports
Accompagner dans un projet de permis de conduire



Vie sociale

Rompre l'isolement social,
Accompagner vers des activités sportives, culturelles et artistiques.

SAVS
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Vous soutient dans votre Projet de Vie

Il favorise
L'autonomie
L'épanouissement personnel
L'insertion sociale.

Il tient compte
de vos besoins et de vos capacités.

Il respecte
vos souhaits et choix.

Il travaille
avec des partenaires extérieurs.

Retrouvez le livret d'accueil et davantage d'informations sur le site internet :

www.savs.amiph.fr

Déroulement de l'Accompagnement

Demande d'accompagnement

Entretien et recueil d'informations

Analyse de la demande en équipe

Décision d'accompagnement

Oui
Co élaboration du PIA

Non
Contact avec la MDPH et préconisation d'un autre service

Mise en œuvre du PIA